
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR21.02PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 800'000.- pour
l'installation et le remplacement des compteurs, les modifications et
petites extensions des réseaux prévisionnels pour l'année 2021**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 15 février 2021 par vidéoconférence afin de respecter les mesures sanitaires liées à la COVID-19.

Elle était composée de Madame Marisa PARDO et Messieurs Olivier MAIBACH, Sébastien NOBS, Pierre-Jean RIEDO, Christophe LOPERETTI remplaçant Bart WIND, excusé, et du soussigné, désigné président. M. Roger GYGAX était absent.

La délégation municipale était composée de Messieurs Pierre DESSEMONTET, Municipal, Philippe GENDRET, Chef de service et Jean-Marc SUTTERLET, Chef de section EM. Nous les remercions pour leur disponibilité ainsi que pour les réponses aux questions des commissaires.

Préambule

Depuis 2008, les dépenses liées au remplacement des compteurs, et à la réalisation de petites extensions des différents réseaux (eau, gaz et électricité) sont inscrites au plan des investissements. Partant, chaque année, un crédit-cadre est ainsi demandé à notre Conseil, permettant au Service des énergies d'avoir la réactivité nécessaire afin de répondre aux besoins mentionnés et de satisfaire ses clients.

Comme indiqué l'an dernier lors du rapport de la commission, cette pratique de demander annuellement un crédit-cadre continuera encore plusieurs années. Elle évite la rédaction de plusieurs préavis et convocations de commission dont les coûts sont estimés à plusieurs milliers de francs à chaque fois.

Pour 2021, un montant de CHF 800'000.- est de nouveau sollicité. Il est identique à ceux demandés en 2018, 2019 et 2020. Ces derniers n'ont pas fait l'objet de dépassement, preuve que les projections et les résultats concordent.

Ce montant s'articule ainsi :

- Réseau Eau : CHF 150'000.- auxquels s'ajoutent CHF 95'000.- pour le remplacement de compteurs ;
- Réseau Gaz : CHF 75'000.- plus CHF 105'000.- pour le remplacement ou l'installation de compteurs ;
- Réseau Électricité : CHF 205'000.- auxquels s'ajoutent CHF 10'000.- pour les compteurs ;

- Réseau Fibre Optique (FO) : CHF 40'000.-.
- Finalement, tel fut le cas en 2018, 2019 et 2020, CHF 120'000.- seront affectés à la poursuite du projet Smart Metering, soit l'installation de compteurs communicants, répondant en cela de manière adéquate aux exigences de la loi sur l'approvisionnement en électricité.

Le remplacement des compteurs concerne principalement ceux déjà amortis. Cette stratégie permettra de retarder leur remplacement et de bénéficier de la baisse probable du prix des compteurs.

Discussion

La discussion s'est portée notamment sur les points suivants :

A. CHF 120'000.- Smart Metering

CHF 120'000.- sont affectés à la poursuite du projet Smart Metering. Certains membres ont regretté un manque de précision à son affectation notamment au nombre de compteurs et du bien-fondé du crédit.

Un membre a relevé que les CHF 240'000.- de 2018 et 2019 devaient faire partie des CHF 1'340'000.- du PR17.17PR et que finalement, avec le préavis discuté et ceux de 2018, 2019 et 2020, CHF 480'000.- sont accordés en plus pour les compteurs communicants que les montants indiqués dans les préavis PR17.17PR et PR20.01PR.

Il fut répondu que les CHF 120'000.- concernaient tous types de compteurs électriques. Mais par essence, ils seraient affectés principalement aux compteurs communicants. Par ailleurs, les financements des phases 1 (PR17.17PR) et 2 (PR20.01PR) étaient dédiés à l'infrastructure, notamment informatique.

Ces interrogations ont fait l'objet d'une réponse écrite de la Municipalité dans son rapport n°13 « PR21.02PR – Compteurs et petites extensions 2021 ».

B. Différences comptables

Un membre a relevé des différences comptables entre le tableau du préavis et les comptes publiés dans le rapport de gestion.

Des montants plus élevés que dans les comptes ont été justifiés par l'utilisation des crédits annuels sur plusieurs années (en effet, ce sont des crédits d'investissement). Ce qui est plus difficile à comprendre, ce sont des dépenses moins élevées que dans les comptes ou des dépenses plus élevées que dans les comptes avant la sortie de ces derniers.

Formalisées à la demande de la Municipalité, les questions du membre furent transmises le 16 février à la Municipalité. Lors de sa séance du 3 mars, elle a transmis au président, via le Service des énergies (SEY) son rapport n°13 « PR21.02PR–Compteurs et petites extensions 2021 », les réponses aux questions, en italique.

1. Il s'agit de CHF 620'972.- du crédit 4055.9 de 2019 (page 2 du PR21.02PR) comparé au CHF 627'744.64 des comptes 2019 (page 127)

Réponse :

Oui, la différence de CHF 6'772,64 provient du fait que les comptes présentés pour l'exercice 2019 sont des comptes clôturés alors que pour un compte d'investissement utilisé sur plusieurs années, des reclassifications liées aux affectations précises des compteurs et petites extensions installées ont lieu après la clôture comptable de 2019.

Le Chef du Service des finances précise également que sur le plan comptable, il s'agit effectivement d'une question de reclassification des compteurs en fonction de la nature de leur installation. Une rocade des dépenses est effectuée sur la base des types de charges comptables pouvant intervenir après un bouclage annuel.

2. Dans la colonne 2016 à la page 2 du PR21.02PR, les compteurs pour le gaz CHF 63'817.- à la place de CHF 69'984.43 dans les comptes 2017, différence du même type pour les compteurs électricités CHF 96'981.- à la place de CHF 112'933.74 dans les comptes 2017 et les petites extensions eau CHF 52'167.- à la place de CHF 53'168.44 dans les comptes 2017.

Réponse :

Effectivement, il s'agit malheureusement d'une erreur du SEY. Les chiffres utilisés dans le préavis sont erronés pour 2016 et sont remis à jour au point 3 de ce rapport. Suite à votre demande et après vérification, il apparaît que les chiffres clôturés pour 2016 pour le crédit global sont de CHF 743'373.- contre CHF 752'145.- repris dans le rapport PR21.02PR. Cela représente une différence de CHF 8'772.-, soit une dépense inférieure de CHF 627.- par rapport au budget voté de CHF 744'000.-

3. Dans le préavis PR20.01PR (sorti avant les comptes 2019), à la page 2, la situation financière mentionne des dépenses à fin septembre 2019 de CHF 1'261'000.- alors que les comptes 2019 (31.12.2019) mentionne CHF 1'168'217.61, soit CHF 92'782.39 de dépenses qui sont « revenues » dans le compte.

Réponse :

Dans le préavis PR20.01PR « Smart Metering », les chiffres ont été extrapolés. La réalité du terrain a fait que le SEY a dépensé le crédit sur une période plus longue que prévue, impliquant dès lors une dépense inférieure à celle budgétée de CHF 92'782.39.-. Nous soulignons que le SEY travaille sur la base des budgets et a sous-estimé sa capacité à mettre en place les compteurs de 7.36%.

4. L'utilisation des réserves pour le Smart Metering de 2017 et 2018 (resp. CHF 110'000.- et CHF 120'000.-) pour d'autres utilisations. Un dépassement de crédit d'investissement nécessite un crédit complémentaire (même si c'est 5 centimes) après des discussions avec la Municipalité à partir des comptes 2019 (voir réponse de la Municipalité du 27 août 2018), cette dernière ne peut pas changer cette décision. Peut-être que ce fut le cas pour le crédit de 2016 puisqu'il ne figure plus sur les comptes depuis 2018.

Réponse :

Votre remarque est justifiée, car un crédit d'investissement ne peut effectivement pas être dépassé. Le Chef du Service des énergies vous a répondu en fonction d'une règle SIA utilisée par tous les acteurs de la construction, consistant à ne pas dépasser de plus de 10% un devis ou une offre adjudgée. Le Chef du Service des énergies a confondu les règles communales yverdonnoises et les règles SIA, sachant qu'il doit connaître les deux et les appliquer à bon escient. Il reconnaît son erreur et vous prie de l'en excuser.

5. Le préavis PR17.17PR indique à la page 10 : « Pour la phase 1 du projet, qui couvre la période 2017 à 2019, l'investissement se monte à CHF 1'450'000.-. Une partie de ce montant, à la hauteur de CHF 110'000.-, peut être financée dans le cadre du crédit d'investissement de CHF 770'000.- pour le remplacement de compteurs et la réalisation de petites extensions sur les réseaux eau, gaz, électricité et fibre optique accepté par le Conseil communal le 2 février 2017 (PR16.38PR). Le solde de ce montant, par CHF 1'340'000.-, fait l'objet du présent préavis. » et que le PR17.28PR mentionne en page 2 « Comme pour 2017, un montant est réservé pour des compteurs compatibles avec le projet Smart Metering, soit CHF 120'000.- en 2018. » Il semblerait que les copiés-collés des rapports précédents ont laissé quelques centaines de milliers de francs supplémentaires (CHF 350'000.-) pour le projet de Smart Metering. Est-ce que c'est une erreur involontaire qui peut être corrigée par un amendement au PR21.02PR ou est-ce qu'il s'agit d'un « crédit complémentaire caché » pour le PR17.17PR ?

Réponse :

Le SEY n'a pas fait d'erreur de copié-collé. Les difficultés rencontrées sur le terrain ont généré un retard de 12 mois sur la pose des compteurs, d'où l'utilisation de la ventilation « compteur » pour financer des petites extensions, en l'occurrence des armoires

électriques. Ce financement reste cependant dans le domaine de l'électricité et dans le respect de l'enveloppe crédit « Compteurs électriques et petites extensions ». Nous confirmons par ailleurs que la ventilation initialement prévue lors de la demande des crédits 18 mois avant leur utilisation, n'a pas été respectée. Néanmoins, sur un plan de valorisation des actifs, calcul du timbre, trésorerie, les incidences sont positives pour les comptes de la Ville.

6. Même question pour le PR20.01PR (qui mentionne 4'300 compteurs électriques et 1'000 compteurs eau/gaz pour 2020 et 2021) et les CHF 240'000.- accordés ou proposés pour 2020-2021. Finalement, il semble avoir été entendu en commission de 500 compteurs installés (dont 225 devaient faire partie du PR17.17PR), est-ce qu'il est possible d'installer plus de 5'075 compteurs cette année ?

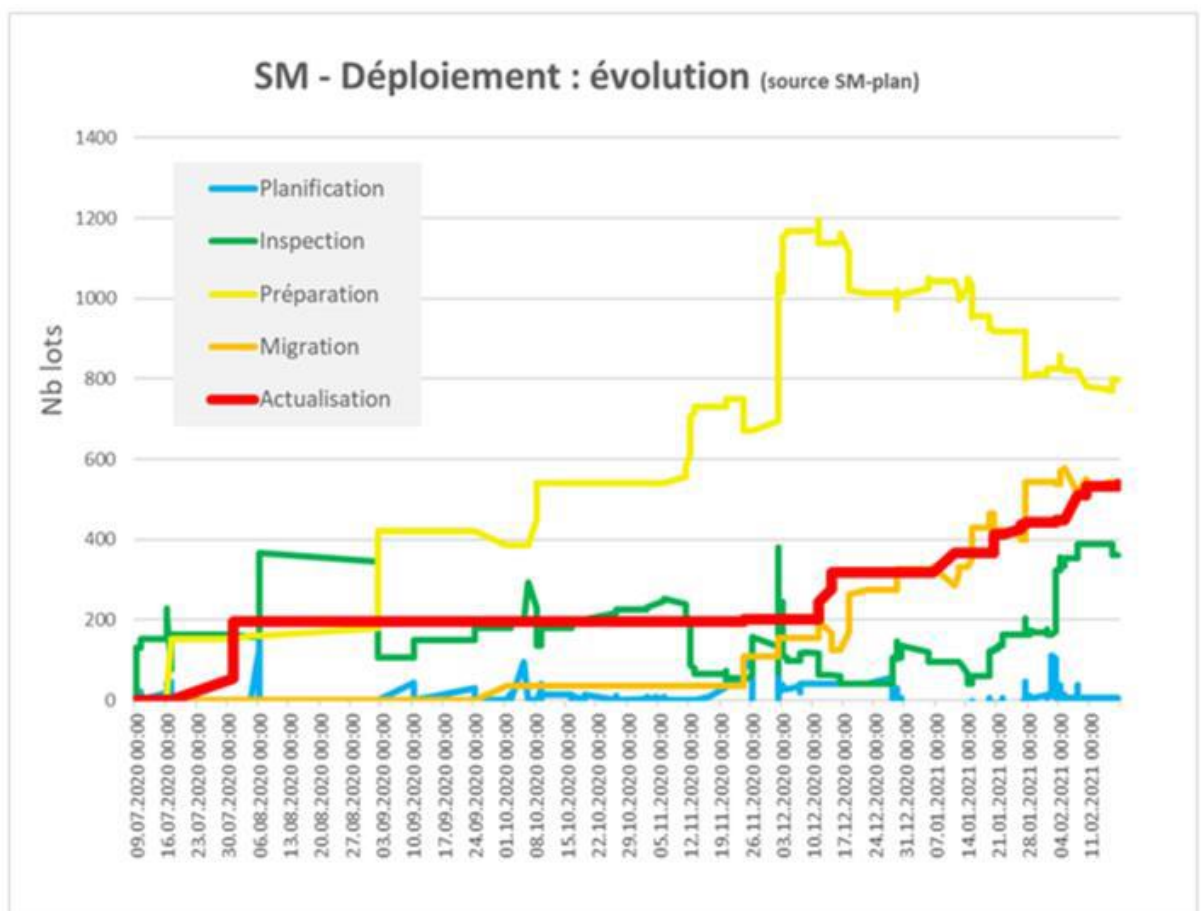
Réponse :

Dans les deux préavis, le SEY a estimé pouvoir poser 4'300 compteurs électriques pour la 2^e tranche de crédit. La crise sanitaire du Covid-19 a été un facteur de ralentissement pour la pose de compteurs et engendré un nombre de compteurs posés inférieur au volume prévu. De nombreux problèmes ont également été identifiés par le fournisseur Landis+Gyr dans la programmation destinée à fiabiliser la remontée d'information. Le SEY a malheureusement essuyé les plâtres sur le terrain et pour la programmation.

Actuellement 500 compteurs sont posés et communiquent. 1'500 sont en cours d'installation. L'augmentation du nombre de compteurs communiquant se fait sur un rythme de pose mensuel de 200 compteurs. Il y a toujours un décalage entre les compteurs installés et les compteurs communicants.

D'ici fin décembre 2021, le SEY espère que près de 4'000 compteurs seront installés, sachant qu'en 2020, leur pose était planifiée sur 9 mois et qu'en réalité, le déploiement de masse n'a démarré qu'en novembre, après un tour de chauffe.

Le graphique ci-dessous illustre le suivi des poses et mises en route :



C. Nouveau tableau mis à jour le 23.02.2021

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2020	2021
				Situation	Situation	[Budget]	[Budget]
Crédit No	4045	4049	4055	4055.9	4064	4064	
Crédit Approuvé [chf]	744'000	770'000	800'000	800'000	800'000		
Dépenses compteurs							
Eau	46'262	67'113	88'267	96'764	100'738	95'000	89'000
Gaz	66'984	55'252	61'474	104'868	65'152	105'000	111'000
Electricité	112'934	145'824	25'000	10'000	10'000	10'000	10'000
Total	226'180	268'190	174'741	211'632	175'889	210'000	210'000
Dépenses petites extensions							
Eau	53'168	61'563	207'953	80'000	171'270	150'000	150'000
Gaz	17'053	74'937	57'959	106'122	91'169	75'000	75'000
Electricité	381'255	356'638	265'960	118'470	90'784	205'000	205'000
Fibre optique	65'717		53'002	13'940	16'023	40'000	40'000
Total	517'193	493'139	584'874	318'533	369'247	470'000	470'000
Réservé pour smartmetring			40'279	121'948	198'281	120'000	120'000
Total dépensé	743'373	761'328	799'893	652'112	743'417	800'000	800'000
Pourcentage de la somme utilisée	99.92%	98.87%	99.99%	81.51%	92.93%		

D. Statistique des compteurs

Un membre a demandé, fort à propos, la communication de la statistique des compteurs posés, annuellement depuis 2015. Le SEY a effectué la requête ci-dessous depuis l'outil IS-E (ERP), qui enregistre les compteurs dès leur achat et intégration dans le stock. Le rythme de pose des compteurs a été perturbé entre 2017 et 2019. Le SEY a dû ralentir le renouvellement des compteurs électriques classiques, dans l'attente de la réception et de la pose des compteurs intelligents qui a véritablement démarré en vitesse de croisière en février 2021. De fait, le SEY prévoit la pose de 3'000 à 4'000 compteurs en 2021.

Nombre de Type	Étiq. <input type="checkbox"/>			
Étiquettes de lignes <input type="checkbox"/>	Compteur d'eau	E-Compteur d'électricité	G-Compteur de gaz	Total général
2016	258	411	111	780
2017	250	234	270	754
2018	198	98	440	736
2019	599	747	491	1837
2020	137	166	254	557
Total général	1442	1656	1566	4664

E. Etats actuels des comptes d'investissements

Réponse de la Municipalité à la demande d'un membre sur les états actuels des comptes d'investissements :

Soldes au 31.12.2020

- 1) 80.406500.20 "smart Metering étape 2" CHF 873'787.-
- 2) 80.405300.17 "Smartmetering" CHF 1'330'482.-
- 3) 80.406400.20 "Compteurs et petites extensions 2020" CHF 743'417.-

- | | |
|--|---------------|
| 4) 80.405500.19 "Extensions et compteurs 2019" | CHF 652'112.- |
| 5) 80.405500.18 "Extensions et compteurs 2018" | CHF 799'893.- |

Conclusions :

La commission reste convaincue de la pertinence du crédit d'investissement demandé de CHF 800'000.- faisant suite aux précédents préavis de mêmes contenus déjà acceptés par le passé.

A l'unanimité de ses membres, la commission vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter les articles 1 et 2 du préavis, tel que présentés par la Municipalité.

Olivier DI PRINZIO, président



Yverdon-les-Bains, le 12 mars 2021